AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration de

Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Collège : Département régional de médecine générale (DRMG)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'un (1) médecin omnipraticien au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

La date de la désignation est prévue le : 26 mars 2018

Conditions d'éligibilité

Tout médecin omnipraticien membre du **DRMG** et inscrit sur la liste peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes ** :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (R LRQ, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement;
- le médecin omnipraticien doit exercer sa profession dans la région où est situé le CHUM et le CHU-SJ.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

NDLR: Les modèles et gabarits sont fournis à titre indicatif, n'étant pas prévus en annexe du Règlement sur la procédure de désignation de certains membres du conseil d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés (RLRQ, chapitre O-7.2, r. 1).

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le <u>26 février 2018</u>. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature : 26 février 2018

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et déterminera si le scrutin se fera par scrutin postal, par scrutin fait en personne ou par moyen technologique.

Renseignements supplémentaires

Noms des présidentes du processus de désignation :	Mme Natascha Antaya (CHUM) Mme Chiara Raffelini (CHU-SJ)
Courriels des présidentes du processus de désignation :	natascha.antaya.chum@ssss.gouv.qc.ca chiara.raffelini.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Adresses postales des présidents du processus de désignation :	CHUM DRHAJ 6º étage, porte S06-214 850, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 0A9
	CHU-SJ DRH 3175, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T 1C5
Numéros de téléphone des présidentes du processus de désignation :	514 890-8027 (CHUM) 514 345-4703 (CHU-SJ)
Signature de la présidente du processus de désignation - CHUM	14 février 2018 Date
Signature de la présidente du processus de désignation – CHU-SJ	14 février 2018 Date

NDLR: Les modèles et gabarits sont fournis à titre indicatif, n'étant pas prévus en annexe du Règlement sur la procédure de désignation de certains membres du conseil d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés (RLRQ, chapitre O-7.2, r. 1).